

Acte de naissance de Alfred Eugène BANCE [52].

Du vingt et unième jour du mois de janvier l'an mil huit cent quarante-trois à six heures du soir.

Acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être du sexe masculin né en la commune de Bréauté aujourd'hui à deux heures après midi, fils de Jean Baptiste Jacques BANCE, tourneur en bois, âgé de quarante ans et de Désirée Victoire Justine PITTE, tisserand, âgée de vingt-neuf ans, demeurant en notre commune, où ils ont contracté mariage, le vingt-cinq novembre mil huit cent trente-trois.

Lequel a reçu les prénoms d'Alfred Eugène sur la réquisition et présentation à nous faites par ledit Jean Baptiste Jacques BANCE, père de l'enfant en présence de Pierre GOLIVET, cordonnier, âgé de trente-trois ans, et de Pierre Arsène VARIN, tisserand, âgé de quarante-six ans, tous les deux témoins et domiciliés à Bréauté.

Le déclarant et les témoins ont signé après lecture faite, le présent acte fait double en leur présence et constaté suivant la loi, par nous Jean André SERY, maire de la commune sus dite, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.